

N° 2192.

CONCILE DE LANCISKI.

[LANCIENSE.]

(L'an 1537.) — Dans ce concile, tenu sous Drzewiki, on fit une obligation à tous les prélats d'avoir chacun un exemplaire des statuts de la province.

N° 2195.

CONCILE DE PÉTERKAU.

[PETERCAVENSE.]

(L'an 1530.) — L'archevêque et l'évêque présents à ce concile s'engagèrent à honorer comme leurs frères et leurs membres les plus près de leur cœur les prélats et les chanoines de leurs cathédrales, et à ne gêner en rien leur juridiction capitulaire, confirmée par leurs propres serments.

Le même concile défendit aux clercs de faire l'office de procureurs ou d'avocats devant des tribunaux séculiers, à moins que ce ne fût dans leurs propres causes, ou dans celles de leurs églises, des pauvres et de leurs parents (1).

N° 2194.

CONCILE DE LANCISKI.

[LANCIENSE.]

(L'an 1542.) — Ce concile fut tenu par Nicolas Dierzgow. On y défendit, tant aux clercs qu'aux séculiers, de disputer à table des choses de religion.

N° 2195.

CONCILE DE PÉTERKAU.

[PETERCAVENSE.]

(L'an 1542.) — Ce concile fut tenu sous Pierre Gamrati. On y annula un statut de fraîche date, d'après lequel les nobles auraient été les seuls éligibles à la dignité d'abbés.

On y déclara causes purement spirituelles celles où il s'agissait de la foi catholique, d'hérésie, de schisme, de blasphème, d'apostasie, de dîmes, de sacrements, de bénéfices, de mariage, de simonie, d'usure, de meurtre commis sur un prêtre, de sacrilège; et causes mixtes, les

(1) *Constit. Synodor. metrop. Eccles. Gnesnensis, Cracovia, 1579.*

exécutions de testaments et de dernières volontés, excepté les legs pieux, qu'on déclara être des causes purement spirituelles.

On recommanda aux curés et, à leur défaut, aux archidiacres, la visite des écoles à faire au moins deux fois chaque année, et l'on y défendit les livres de Mélancthon, de Luther et des autres novateurs, en permettant au contraire la lecture de la morale de Caton, d'Isocrate, de Cicéron, d'Ésope, de Virgile, de Sénèque, aussi bien que des auteurs sacrés et poètes approuvés et nullement suspects dans la foi catholique (1).

N° 2196.

CONCILE DE PÉTERKAU.

[PETERCAVENSE.]

(L'an 1544.) — Dans ce concile provincial, tenu sous Pierre Gamrati, on recommanda aux ordinaires la discrétion dans le choix des prédicateurs et des curés; à tous les clercs, en général, de réclamer contre les atteintes portées à la liberté ecclésiastique. On fit un statut contre les officiers locaux qui soutiendraient les excommuniés opiniâtres, et on arrêta enfin que le roi serait supplié de pourvoir à la fondation de nouvelles cures, selon le besoin des lieux et sur la demande des ordinaires (2).

N° 2197.

CONCILE DE SALZBOURG.

[SALISBURGENSE.]

(L'an 1544.) — Dans ce concile, présidé par l'archevêque Ernest de Bavière, et auquel assista le père Claude le Jay, de la compagnie de Jésus, les évêques prirent l'engagement de ne traiter de la religion dans aucune réunion laïque, sans y être autorisés par le Souverain Pontife (3).

N° 2198.

CONCILE DE BÉNÉVENT.

[BENEVENTANUM.]

(L'an 1545.) — Ce concile fut tenu sous l'archevêque Jean Cusa. On y publia en soixante-huit chapitres de nouvelles constitutions, dont

(1) *Constit. Synodor. metrop. Eccles. Gnesnensis.*

(2) *Ibid.*

(3) *Hansir, Geron. sacra., tom. II. — Le P. Hartzheim, Concil. German., tom. VI, pag. 349.*

les principales sont dirigées contre les blasphèmes, les sortilèges, l'usure et la pluralité des bénéfices (1).

N° 2499.

CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE TRENTE.

XIX^e GÉNÉRAL (2).

(TRIDENTINUM GENERALE.)

[Commencé en 1545 et fini en 1563]. — Ce concile, qui est le dernier concile général, fut indiqué par une bulle du Pape Paul III pour le 1^{er} novembre 1542 (3); mais l'ouverture ne s'en fit que le 13 décembre 1545, troisième dimanche de l'Avent, par les légats du Pape, savoir, les cardinaux Jean-Marie del Monte, évêque de Palestrine, Marcel Cervini, prêtre, et Reginald Polus, diacre.

1^{re} SESSION. Dès le matin, les légats se rendirent avec les Pères à l'église de la Sainte-Trinité, où ils revêtirent leurs habits pontificaux et chantèrent en chœur l'hymne *Veni, Creator Spiritus*. De là ils s'avancèrent processionnellement vers l'église cathédrale, dédiée à Dieu sous le vocable de saint Vigile. Les ordres religieux marchaient les premiers; après eux, les chanoines et le reste du clergé. Venaient ensuite les évêques, puis les trois légats, que suivaient les ambassadeurs du roi des Romains. Le cardinal del Monte, premier légat, célébra pontificalement le saint sacrifice de la messe, et accorda une indulgence plénière à tous les assistants, en leur recommandant de prier pour l'accroissement, la paix et l'union de la sainte Église. L'évêque de Bifonto, Cornélio Musso, alors le plus célèbre prédicateur d'Italie, prononça un discours latin dans lequel il développa les paroles de l'introït de la messe du jour : *Gaudete in Domino* (4). Quand il eut fini, le cardinal del Monte recita les prières indiquées par le cérémonial, bénit trois fois le concile et entonna le *Veni, Creator Spiritus*, que l'assemblée chanta en chœur.

Ces cérémonies terminées, les Pères prirent les sièges qui leur

(1) *Synod. S. Bonavent.*, *Eccles.*, pag. 309.

(2) Ou XVIII^e, enirant d'autres auteurs.

(3) Le P. Richard, dans son *Analyse des conciles*, dit pour le 15 mars 1543; mais nous ne savons sur quel fondement. La bulle d'indiction, mise en tête du concile, porte expressément, *ad calendas proximas novembri anni presentis ab Incarnatione Domini 1542 incipiendum*.

(4) Le P. Labbe, *Sacros. concil.*, tom. XIV, pag. 99.

étaient destinés, et le premier légat leur rappela, dans une allocution courte, mais pleine d'à-propos, les devoirs que l'Église leur imposait dans cette circonstance solennelle, et les espérances qu'elle avait fondées sur leur zèle et leur piété. Ensuite Thomas Campeggi, évêque de Feltri, monta en chaire et donna lecture du bref, qui ordonnait aux légats d'ouvrir et de commencer le concile.

Alors le cardinal del Monte se leva de son siège et adressa ces paroles aux Pères : « Révérendissimes et révérends Pères, vous plaît-il pour la gloire de Dieu, de la très sainte Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et de la religion chrétienne, pour la réformation du clergé et du peuple chrétien, pour la répression et l'extinction des ennemis du nom chrétien, de décréter et déclarer que le saint concile de Trente commence et est commencé ? » Tous répondirent : « Il nous plaît. »

Le légat reprenant : « Et parce que la fête de la naissance de Jésus-Christ, notre Seigneur, ajouta-t-il, est très-prochaine et qu'elle est suivie de plusieurs autres jours de fêtes, vous plaît-il que la première session se tienne le jeudi après l'Épiphanie, c'est-à-dire le 7 du mois de janvier de l'an 1546 ? » Tous répondirent encore : « Il nous plaît. » Enfin, Hercule Seyeroli, promoteur du concile, ayant requis les notaires de prendre acte de tout ce qui venait de se passer, le premier légat bénit de nouveau le concile, et le chant du *Te Deum* mit fin à cette imposante solennité (1).

On y vit, outre les trois légats, le cardinal Christophe Madrucci, évêque de Trente; Olaus Magnus, archevêque d'Upsal, en Suède; Waucop, archevêque d'Armagh, en Irlande; Filhol, archevêque d'Aix en Provence; Tagliavia, archevêque de Palerme; Thomas Campeggi, évêque de Feltri; Pacheco, évêque de Jaen; plus de vingt autres évêques; Scripandi, général des ermites de l'ordre de Saint-Augustin, et les généraux des Carmes, des Servites, des frères Mineurs et des conventuels, les ambassadeurs du roi des Romains, plus de vingt théologiens, et plusieurs seigneurs du voisinage.

Dans l'intervalle de cette première session, ou séance d'ouverture, à la suivante, on tint plusieurs congrégations. Dans la première, le 18 décembre, le cardinal del Monte proposa quelques réglemens pour

(1) Pallavicin, *Histoire du concile de Trente*, lib. V, ch. 17. — Le P. Prat, *Histoire du concile de Trente*, liv. II, tom. 1^{er}, pag. 103. Nous nous sommes beaucoup servi de ces deux précieux ouvrages, dont l'un est l'abrégé de l'autre. Nous n'avons pas besoin de dire que nous avons rejeté avec mépris la prétendue histoire de Fra Paolo, qui n'est qu'un pamphlet dirigé contre le Saint-Siège.